

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 14 septembre 2021 à la Salle du Conseil ainsi que par visioconférence Zoom et diffusée simultanément via le site web de la Municipalité, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total:	Présence:	Absence:

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

Personne n'est présent dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 10 août 2021
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
 - 5.3 Radiation de comptes recevables
6. Dépôt de comptes rendus
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Lettrage du véhicule de service
 - 8.2 Formation de deux pompiers « Pompier 1 »
 - 8.3 Activité *La Guignolée 2021* des Chevaliers de Colomb
9. Hygiène du milieu
10. Travaux publics
 - 10.1 Contrat de pavage – Rue du Grand-Duc



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

- 10.2 Réparations de pavage – Chemin Ives Hill et chemin Cochrane
- 10.3 Pavage au stationnement du Pavillon Notre-Dame-des-Prés
- 10.4 Dépassement au contrat de débroussaillage - entérinement
- 10.5 Entérinement de paiement d'une facture de gravier supplémentaire.
- 10.6 Réfection du chemin de la Station
 - 10.6.1 Décompte progressif no 3
 - 10.6.2 Reddition de comptes - attestation de fin des travaux
- 10.7 Modification de la résolution 281-2021-08-10 – Accotements du chemin de la Station

- 11. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 11.1 Activité d'Halloween
 - 11.2 Achat d'un téléviseur pour la Bibliothèque
 - 11.3 Achat de livres

- 12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 août 2021
 - 12.2 Demandes de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 12.2.1 17 chemin Cochrane – Coupe d'un arbre (Zone P-6)
 - 12.2.2 25 rue du Grand-Duc – Bâtiment d'entreposage extérieur (Zone C-11)
 - 12.2.3 6770 route Louis-S.-St-Laurent – Permis de démolition (Zone C-5)
 - 12.3 Adoption de la politique environnementale 2021-2025

- 13. Mise en valeur du territoire

- 14. Administration
 - 14.1 Modifications au calendrier des séances du Conseil
 - 14.2 Dépôt de rapports sur l'application du règlement de gestion contractuelle
 - 14.3 Demande d'intervention de la Fédération québécoise des municipalités auprès du Gouvernement du Québec afin de reprendre sous sa responsabilité les ponts et ponceaux d'une ouverture de 4,5 mètres et plus.
 - 14.4 Renonciation aux délais légaux de représentation – 286 chemin Beaudoin
 - 14.5 Adoption du plan d'action en santé et sécurité au travail
 - 14.6 Renouvellement du contrat d'entretien de la borne électrique
 - 14.7 Adhésion à l'entente entre la Fédération québécoise des municipalités et Énergir
 - 14.8 Rémunération forfaitaire transitoire du maire

- 15. Ressources humaines

- 16. Règlements
 - 16.1 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le Règlement n° 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux
 - 16.2 Dépôt du projet de règlement n° 2010-103-9.21 modifiant le règlement n° 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux.

- 17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 10 septembre 2021

- 18. Parole aux conseillers

- 19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. Adoption de l'ordre du jour

298-2021-09-14

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout du point suivant :

17.1 Sécurité routière sur la route 147

b. de garder ouvert l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 10 août 2021

299-2021-09-14

Chaque membre du conseil ayant reçu le 5 septembre 2021 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 août 2021, déclarent en avoir pris connaissance;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 août 2021 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

300-2021-09-14

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 2 août 2021 jointe à la présente.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

Annexe 1

En date du 7 septembre 2021, des paiements ont été émis pour un total de : 147 490,09 \$

Annexe 2

Salaires payés du 26 juillet au 29 août 2021	121 790,81\$
Dépenses remboursées aux employés	<u>527,43\$</u>
Salaires et cotisations employeur payés	121 263,38 \$

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Philippe De Courval, directeur général
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Patrick Courtois, remplaçant du responsable des travaux publics
- Sonia Quirion, responsable Loisir, Culture et Vie communautaire
- Jonathan Garceau, Directeur du Service sécurité incendie

5.3 Radiation de comptes recevables

301-2021-09-14

Considérant que toutes les actions possibles pour le recouvrement de certains comptes recevables ont été faites par le service de trésorerie et que malgré tout, ces comptes demeurent impayés ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'autoriser la radiation des comptes recevables selon la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et totalisant 629,25 \$.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

6. Dépôt de comptes rendus

Les comptes rendus des rencontres des comités suivants sont déposés :

- Comité loisirs du 24 août 2021
- Comité Culture et Patrimoine du 30 août 2021
- Comité d'embellissement du 4 août 2021
- Comité de citoyens en environnement du 24 août 2021

7. Rapport des activités des membres du conseil

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Lettrage du véhicule de service

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

302-2021-09-14

Considérant qu'il y lieu de procéder au lettrage de la camionnette de service incendie, antérieurement utilisée au service des travaux publics;

Considérant que le véhicule de service doit être hautement visible afin d'assurer la sécurité des pompiers et de la population, et ce, durant toute période de la journée;

Considérant que le véhicule de service sera un outil de travail important tant pour la direction du SSI que pour les pompiers;

Considérant la recommandation du Directeur du service sécurité incendie;

**SUR PROPOSTION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. de mandater Carbone Graphique pour la conception et l'installation du lettrage de la camionnette utilisée par le Service de sécurité incendie, au coût de 1 926,00 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service *Sécurité incendie*;
- c. d'autoriser le remaniement d'un montant de 4 000 \$ du poste 02 22000 690 – *autres biens non durables* vers le poste 02 22000 525 – *entretien et réparation véhicule*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Carbone Graphique
Directeur SSI
Trésorerie

8.2 Formation de deux pompiers « Pompier 1 »

303-2021-09-14

Considérant que deux membres du Service sécurité incendie doivent suivre la formation « Pompier 1 » afin de respecter le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*;

Considérant que les candidats auront terminé leur période de probation respective au moment de débiter la formation, en respect au *Recueil de gestion des ressources humaines*;

Considérant que la formation « Pompier 1 » est la formation de base pour agir à titre de pompier dans les municipalités de moins de 25 000 habitants;

Considérant que seuls des pompiers formés peuvent être considérés dans le calcul de la force de frappe requise au Schéma de couverture de risques;

**SUR PROPOSTION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la formation « Pompier 1 – section 1 » des pompiers David Gagnon et Émile Rivard au coût de 2 400 \$ plus taxes par le biais de la Régie incendie Memphrémagog-Est;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service *Sécurité incendie*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Régie incendie Memphrémagog-Est
Directeur SSI
Trésorerie

8.3 Activité *La Guignolée 2021* des Chevaliers de Colomb

304-2021-09-14

Considérant la demande d'appui adressée à la municipalité de Compton pour la tenue d'un barrage routier au centre village organisé par les Chevaliers de Colomb du local 8422 de Compton pour leur levée de fonds du 5 décembre prochain;

Considérant que la demande inclut également un support de la municipalité pour la fourniture de signalisation requise par le Ministère des transports;

Considérant la demande d'avoir la présence de pompiers en uniformes civils et d'un véhicule incendie avec gyrophares allumés pour contribuer à la visibilité de l'événement;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. que le Conseil municipal réitère son appui à la tenue d'un barrage routier au centre du village organisé par les Chevaliers de Colomb, local 8422 de Compton pour une levée de fonds le 5 décembre prochain;
- b. que le Conseil municipal autorise le SSI d'utiliser un véhicule incendie avec gyrophares allumés ainsi que la présence de pompiers agissant à titre bénévole et ce, conditionnellement à ce que le Service puisse intervenir en tout temps lors d'appels d'urgence.

Adoptée à l'unanimité

cc : Chevaliers de Colomb, local 8422 de Compton
SSI
Trésorerie

9. Hygiène du milieu

10. Travaux publics

10.1 Contrat de pavage – Rue du Grand-Duc

305-2021-09-14

Considérant qu'afin de faciliter et d'améliorer la traction exercée sur la chaussée à la sortie des véhicules en provenance de la rue du Grand-Duc vers la Route 147, il est préconisé de paver une section à l'entrée de la rue;

Considérant l'analyse des deux soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

- a. d'octroyer le contrat de pavage d'une section de 20 mètres d'enrobé bitumineux à l'entrée de la rue du Grand-Duc, à Couillard Construction au coût de 218 \$ la t.m. totalisant 7 630 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

cc : Couillard Construction
Travaux publics
Trésorerie

10.2 Réparations de pavage – Chemin Ives Hill et chemin Cochrane

306-2021-09-14

Considérant que des réparations de pavage doivent être effectuées sur le chemin Ives Hill ainsi que sur deux sites sur le chemin Cochrane dû au remplacement de deux ponceaux;

Considérant l'analyse des deux soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat de réparations de pavage à Couillard Construction selon la répartition suivante :
 - Chemin Ives Hill (2 sites) : 129 t.m. d'enrobé bitumineux au coût de 218 \$ la t.m. pour un total de 28 122 \$ plus taxes;
 - Chemin Cochrane (2 sites) : 41 t.m. d'enrobé bitumineux au coût de 218 \$ la t.m. pour un total de 8 938 \$ plus taxes;le tout incluant la préparation avant pavage;
- b. que les deniers requis, soit un total de 37 060 \$ plus taxes soient puisés à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

cc : Couillard Construction
Travaux publics
Trésorerie

10.3 Pavage au stationnement du Pavillon Notre-Dame-des-Prés

307-2021-09-14

Considérant que dans le cadre des travaux d'aménagement extérieur du Pavillon Notre-Dame-des-Prés, le pavage du stationnement doit être effectué;

Considérant l'analyse des deux soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

- a. d'octroyer le contrat de pavage de l'entrée du Pavillon Notre-Dame-des-Prés à Couillard Construction au coût de 12 613 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget des immobilisations 2021.

Adoptée à l'unanimité

cc : Couillard Construction
Travaux publics
Trésorerie

10.4 Dépassement au contrat de débroussaillage – entérinement

308-2021-09-14

Considérant que 21 heures supplémentaires ont été nécessaires pour compléter le débroussaillage des talus et fossé du secteur ouest;

Considérant que les travaux ont été effectués antérieurement à la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner le paiement de la facture no 200 de Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. totalisant un montant de 27 766,46 \$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service *Voirie municipale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Trésorerie

10.5 Entérinement de paiement d'une facture de gravier supplémentaire

309-2021-09-14

Considérant qu'une quantité supplémentaire de matériel granulaire de type MG56 a été nécessaire pour compléter des travaux de reconstruction représentant un montant net excédentaire de 5 931 \$ par rapport à la quantité octroyée à la résolution 078-2021-02-16 ;

Considérant qu'une quantité de matériel d'autres types a été nécessaire pour compléter des travaux de reconstruction pour un montant net de 12 221 \$, lequel montant dépasse la limite autorisée à la délégation du responsable du Service des travaux publics;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner le paiement de la facture no 103222 de Couillard Construction au montant de 39 291,38 \$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service *Voirie municipale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Trésorerie

10.6 Réfection du chemin de la Station

10.6.1 Décompte progressif no 3

310-2021-09-14

Considérant le rapport et la recommandation de l'ingénieur relativement à la demande de paiement du décompte progressif no 3 de l'entrepreneur Sintra inc. – Région Estrie pour les travaux réalisés jusqu'au 25 août 2021 incluant les directives de changements n^{os} 2, 3 et 4 moins la retenue contractuelle de 5%;

Considérant que le décompte est conforme aux travaux exécutés;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 3 à Sintra inc. – Région Estrie au montant de 61 429,26 \$;
- b. d'autoriser le secrétaire-trésorier à signer les directives de changement n^{os} 2, 3 et 4;
- c. que les deniers requis, soit un montant net de 42 071 \$ soient puisés à même la subvention du Programme d'amélioration de la voirie locale et un montant net de 14 023 \$ par le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

cc : Sintra inc. – Région Estrie
Exp
Travaux publics
Trésorerie

10.6.2 Reddition de comptes - attestation de fin des travaux

311-2021-09-14

Considérant que dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (AIRRL/RIRL) il y a lieu de confirmer par résolution la fin des travaux;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU de confirmer la fin des travaux de réfection du chemin de la Station en date du 14 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

cc : MAMH
Trésorerie

10.7 Modification de la résolution 281-2021-08-10 – Accotements du chemin de la Station

312-2021-09-14

Considérant que dans la résolution 281-2021-08-10 il est question de pavage d'accotements alors qu'il s'agit d'ajout de gravier;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RESOLU de modifier la résolution 281-2021-08-10 comme suit :

« **Réfection du chemin de la Station – Ajout de gravier aux accotements**

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection du chemin de la Station, la largeur du gravelage des accotements à certains endroits ne correspond pas à la largeur initiale;

- a. *d'autoriser le responsable des travaux publics à prendre les dispositions nécessaires pour procéder à l'ajout de gravier aux endroits requis pour obtenir la largeur initiale des accotements; »*
- b. que le libellé du point b. demeure inchangé.

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Trésorerie

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Activité d'Halloween

313-2021-09-14

Considérant la recommandation du Comité loisirs à savoir d'organiser une activité d'Halloween le 31 octobre prochain au parc Estelle-Poulin sur la rue Bellevue incluant un parcours d'énigmes dans le verger derrière;

Considérant que cette activité correspond aux objectifs du plan d'action 2020-2024 de la *Politique familiale et des aînés*;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser un budget de 500 \$ pour l'organisation d'une soirée *Halloween* le 31 octobre prochain;
- b. d'autoriser le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à intervenir avec M. Martin Massé, propriétaire du verger;
- c. que les deniers requis pour les dépenses de l'activité soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service *Loisir*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Trésorerie

11.2 Achat d'un téléviseur pour la Bibliothèque

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

314-2021-09-14

Considérant la recommandation du Comité culture et patrimoine à savoir, d'acquérir un téléviseur pour la Bibliothèque dont l'utilisation servira entre autres à afficher des annonces d'activités à venir, facilitera la projection lors de conférences, etc...

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un téléviseur intelligent de marque HiSense 75 po. incluant un support rotatif chez Centre Hi-Fi de Coaticook, au coût de 1 189,98 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service *Bibliothèque*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Trésorerie

11.3 Achat de livres

315-2021-09-14

Considérant que certaines des activités prévues au budget de la Bibliothèque n'ont pu se tenir vu la situation de pandémie;

Considérant la recommandation du comité Culture et patrimoine à savoir, d'utiliser le budget de ces activités pour l'achat de livres;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de livres pour un montant net de 1 676 \$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service *Bibliothèque*;
- c. d'autoriser le remaniement d'un montant net de 1 676 \$ du poste budgétaire 02 70230 499 (*autres animations*) vers le poste budgétaire 02 70231 670 (*fournitures bibliothèque – livres*);
- d. d'attribuer 10 % du coût, à l'achat de livres anglophones.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Trésorerie

12. Environnement, urbanisme et développement

**12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif
d'urbanisme tenue le 16 août 2021**

Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 août 2021 est déposé.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

12.2 Demandes de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

12.2.1 17 chemin Cochrane – Coupe d'un arbre (Zone P-6)

316-2021-09-14

Considérant la présentation d'une demande de permis pour la coupe d'un arbre qui est dans un état de dépérissement irréversible et dangereux pour la santé et la sécurité des personnes;

Considérant qu'après analyse de la demande, les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont formulé le commentaire suivant :

- que le propriétaire coupe également l'arbre mort près de l'arbre faisant l'objet de la demande et planter 2 arbres en remplacement.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement cette demande au Conseil;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU que le Conseil autorise la présente demande de permis telle que présentée en tenant compte du commentaire ci-haut décrit.

Adoptée à l'unanimité

cc : Demandeur
Urbanisme et réseaux

12.2.2 25 rue du Grand-Duc – Bâtiment d'entreposage extérieur (Zone C-11)

317-2021-09-14

Considérant la présentation d'une demande de permis pour la construction d'un 3^{ième} bâtiment pour entreposage au 25 rue du Grand-Duc;

Considérant qu'après analyse de la demande, les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont formulé le commentaire suivant :

- que le propriétaire réalise une plantation d'arbres dans la cour avant de la route Louis-S.-St-Laurent afin de créer un écran visuel (cèdres, conifères ou autre du même type) dès la fin des travaux de construction du bâtiment.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement cette demande au Conseil;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU que le Conseil autorise la présente demande de permis telle que présentée en tenant compte du commentaire ci-haut décrit.

Adoptée à l'unanimité

cc : Demandeur
Urbanisme et réseaux

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

12.2.3 6770 route Louis-S.-St-Laurent – Permis de démolition (Zone C-5)

318-2021-09-14

Considérant la présentation d'une demande de permis pour la démolition d'une maison et de bâtiments accessoires au 6770 route Louis-S.-St-Laurent;

Considérant qu'après analyse de la demande par les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont formulé le commentaire suivant :

- qu'il n'y ait aucune coupe d'arbres tant que le projet intégré final ne sera accepté par le Comité consultatif d'urbanisme dans le cadre du PIIA.

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU que le Conseil autorise la présente demande de permis telle que présentée conditionnellement au respect du commentaire ci-haut décrit.

Adoptée à l'unanimité

cc : Demandeur
Urbanisme et réseaux

12.3 Adoption de la politique environnementale 2021-2025

319-2021-09-14

Considérant que les travaux d'élaboration de la politique municipale en matière d'environnement, en collaboration avec l'équipe d'étudiantes à la Maîtrise en gestion de l'environnement de l'Université de Sherbrooke, sont finalisés;

Considérant l'analyse et la recommandation du Comité de citoyens en environnement;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU d'adopter la Politique environnementale 2021-2025 jointe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

13. Mise en valeur du territoire

14. Administration

14.1 Modifications au calendrier des séances du Conseil

320-2021-09-14

Considérant la résolution 326-2020-11-10 établissant le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année civile 2021, lequel calendrier fût modifié par la résolution 224-2021-06-08 ;

Considérant l'interdiction de tenir une séance du conseil municipal entre le 30^{ième} jour précédant la date du scrutin et le jour où la majorité des membres du conseil est assermentée;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette

APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde

IL EST RÉSOLU

- a. de devancer la date de la séance ordinaire du Conseil du mois d'octobre au 7 octobre 2021;
- b. de reporter la séance du 2 novembre au 16 novembre 2021;
- c. que les points b., bb, bbb et c de la résolution 326-2020-11-10 demeurent inchangés.

Adoptée à l'unanimité

14.2 Dépôt de rapports sur l'application du règlement de gestion contractuelle

321-2021-09-14

Les rapports annuels sur l'application du Règlement de gestion contractuelle pour 2018, 2019 et 2020 sont déposés et joints en annexes.

14.3 Demande d'intervention de la Fédération québécoise des municipalités auprès du Gouvernement du Québec afin de reprendre sous sa responsabilité les ponts et ponceaux d'une ouverture de 4,5 mètres et plus.

322-2021-09-14

Considérant qu'à la suite de l'effondrement du viaduc de la concorde le 30 septembre 2006, le Gouvernement du Québec a adopté le 19 décembre 2007 le décret 1176-2007, reconnaissant que les municipalités ne pouvaient assumer de telles infrastructures;

Considérant que le décret 1176-2007 du 19 décembre 2007 avait entre autres pour but de rapatrier les ponts et ponceaux ayant une ouverture de 4,5 m et plus et que les décrets 29-2010 du 13 janvier 2010 et 736-2013 du 19 juin 2013 venaient mettre cette liste à jour;

Considérant que le Gouvernement du Québec, par ses normes en matière de transport et d'environnement, reconnaît que les municipalités doivent reconstruire les ponts et ponceaux avec de plus grandes ouvertures pour considérer l'évolution des changements climatiques;

Considérant qu'il est essentiel, dans la gestion et la planification des municipalités, que le gouvernement agisse avec cohérence et prévisibilité;

Considérant que la règle qui s'appliquait sur les ponts de 4,5m et plus au 19 décembre 2007 devrait continuer de s'appliquer après le 19 décembre 2007 pour les ouvrages existant à la date du décret, peu importe leur taille à cette date;

Considérant que la Municipalité de Compton a adopté la résolution 340-2020-11-10 le 10 novembre 2020 demandant au ministère des Transports de prendre sous sa responsabilité une infrastructure ayant passé de 4,2m à 6m d'ouverture à la suite de l'application des normes gouvernementales;

Considérant la réponse de refus du ministère des Transports adressée dans la lettre du 21 avril 2021;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu unanimement;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

- a. **Que** le Conseil municipal de Compton demande à la Fédération québécoise des municipalités de faire des démarches auprès du Gouvernement du Québec pour obtenir la reconnaissance que les municipalités de moins de 100 000 habitants n'ont pas la capacité de soutenir des ponts de 4,5m d'ouverture et plus;
- b. **Que** le Conseil municipal de Compton demande à la Fédération québécoise des municipalités de faire des démarches auprès du Gouvernement du Québec pour que ce dernier prenne sous sa responsabilité tous les ponts de 4,5m et plus, ainsi que toutes les infrastructures existantes au 19 décembre 2007 qui devront dépasser cette dimension suite à l'application des normes du ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité

cc : Fédération québécoise des municipalités

14.4 Renonciation aux délais légaux de représentation – 286 chemin Beaudoin

323-2021-09-14

Considérant la demande introductive d'instance en reconnaissance judiciaire du droit de propriété d'un immeuble par prescription acquisitive concernant la propriété ayant pour adresse le 286 chemin Beaudoin;

Considérant que la Municipalité est propriétaire du lot contigu, soit le chemin Beaudoin et doit, pour renoncer aux délais de représentation, l'autoriser par résolution ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général, Philippe De Courval, à signer la renonciation aux délais légaux de représentation dans le dossier de la demande introductive d'instance en reconnaissance judiciaire du droit de propriété d'un immeuble par prescription acquisitive concernant la propriété ayant pour adresse le 286 chemin Beaudoin;

Adoptée à l'unanimité

cc : Me Mathieu Prince

14.5 Adoption du plan d'action en santé et sécurité au travail

324-2021-09-14

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le plan d'action en santé et sécurité au travail pour 2021 et 2022;

Considérant la recommandation du Comité santé et sécurité au travail;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'adopter le plan d'action en santé et sécurité au travail pour 2021 et 2022 dont copie est jointe en annexe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

14.6 Renouvellement du contrat d'entretien de la borne électrique

325-2021-09-14

Considérant que l'entretien de la borne électrique est maintenant de la responsabilité de la Municipalité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'octroi de contrat à l'entreprise AddEnergie pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2024, au montant total de 750 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités des budgets 2021, 2022, 2023 et 2024 du service *Circulation et stationnement*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

14.7 Adhésion à l'entente entre la Fédération québécoise des municipalités et Énergir

326-2021-09-14

Considérant que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

Considérant que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

Considérant qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

Considérant qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

Considérant que le 19 décembre 2019, Énergir et la FQM ont conclu une entente de principe à cet égard;

Considérant que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

Considérant que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

- a. QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre la FQM et Énergir soient adoptées telles que soumises;
- b. QUE copies de cette résolution soient transmises à la FQM et à Énergir.

Adoptée à l'unanimité

cc : FQM
Energir

14.8 Rémunération forfaitaire transitoire du maire

327-2021-09-14

Considérant la fin de mandat prochaine du maire;

Considérant que l'article 10 du Règlement n° 2010-103 visant à établir le traitement des élus municipaux prévoit de verser au maire qui cesse d'occuper son poste après l'avoir occupé pendant au moins les vingt-quatre mois (24) qui précèdent la fin de son mandat une allocation de transition ;

Considérant que le montant de cette allocation est établi selon la méthode fixée par l'article 31 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le versement d'une allocation de transition au montant de 16 976,76 \$ à monsieur Bernard Vanasse, maire;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

15. Ressources humaines

16. Règlements

16.1 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le Règlement no 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux

328-2021-09-14

Avis de motion est donné par madame la conseillère Danielle Lanciaux qu'un règlement modifiant le Règlement n° 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du Conseil.

16.2 Dépôt du projet de règlement n° 2010-103-9.21 modifiant le règlement no 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux.

329-2021-09-14

Madame la conseillère Danielle Lanciaux dépose et présente le projet de règlement n° 2010-103-9.21 modifiant le règlement n° 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

Le projet de règlement vise à ajuster, pour le maire et les conseillers, la rémunération de base, l'allocation de dépenses ainsi que la rémunération et l'allocation additionnelle pour la présence sur comités donnant droit à la rémunération.

Il vise également à réviser la liste des comités donnant droit à une rémunération additionnelle.

Les rémunérations de base, les allocations de dépenses et rémunérations et allocations additionnelles **proposées** ci-dessous seront indexées de l'IPC (Indice des prix à la consommation) pour le Canada, établi par la Banque du Canada sur la moyenne des 12 derniers mois au 31 août 2021, lorsque l'information sera disponible et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

	Maire	Conseiller
Rémunération de base	19 151,84 \$	6 383,95 \$
Allocation de dépenses	9 575,92 \$	3 191,97 \$
Rémunération additionnelle – présence sur comités	52,68 \$	52,68 \$
Allocation sur présence sur comités	26,34 \$	26,34 \$

Ces rémunérations et allocations proposées seront indexées pour chaque exercice financier.

Toutes autres rémunérations additionnelles prévues au Règlement n° 2010-103 demeurent inchangées.



PROJET

**Règlement n° 2010-103-9.21 modifiant le
règlement n° 2010-103 établissant le
traitement des élus municipaux**

Considérant l'analyse comparative sur la rémunération des élus réalisée par la Fédération québécoise des municipalités sur la base des données 2018;

Considérant que le conseil de la municipalité de Compton juge à propos de réviser son règlement établissant le traitement des élus municipaux;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 septembre 2021 suivi du dépôt et présentation du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement est identifié par le n° 2010-103-9.21 et sous le titre de «Règlement n° 2010-103-9.21 modifiant le règlement n° 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux »

Article 3

L'article 1 du Règlement no 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux est modifié comme suit :

« *ARTICLE 1 Rémunération de base*

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

À compter du 1^{er} janvier 2022, la rémunération annuelle du maire de la Municipalité de Compton sera basée sur un montant de 19 151,84 \$ indexée de l'IPC moyen de septembre à août 2021 et une rémunération annuelle de chaque conseiller de la Municipalité de Compton est basée sur un montant de 6 383,95 \$ indexée de l'IPC moyen de septembre à août 2021.

Article 3

L'article 2 du Règlement n° 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux est modifié comme suit :

« *ARTICLE 2 Rémunération additionnelle – présence*

Une rémunération additionnelle de 52.68 \$ par présence, indexée à l'IPC moyen de septembre à août 2021, est versée à tout membre du conseil qui exerce les fonctions particulières sur les comités ci-après énumérés :

Comités citoyens

*Comité Familles et aînés
Comité Culture et Patrimoine
Comité Loisirs
Comité d'embellissement
Comité de citoyens en environnement
Comité consultatif d'urbanisme
Comité ad-hoc sur la fiscalité agricole
Comité de développement local*

Comités internes

*Comité des travaux publics
Comité de sécurité publique
Comité administratif
Comité ad hoc d'aménagement des routes 147-208
Comité ad hoc de développement économique
Comité ad hoc hôtel de ville
Comité ad hoc King's Hall et Arbrisseaux*

Comités supramunicipaux

*Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)
Office d'habitation de la Vallée de Coaticook
Syndicat de copropriété Notre-Dame-des-Prés
Conseil Sport loisirs de l'Estrie
Acti-Sports
Ressourcerie des Frontières
Gestion des matières résiduelles MRC
Sécurité incendie MRC
Table de concertation culturelle de Coaticook
Comité consultatif municipal dans le cadre de la démarche du plan régional sur les milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC
Responsable des questions Familles-Aînés (RQFA)*

Les comités supramunicipaux sont rémunérés à condition de ne pas être autrement rémunérés par un autre organisme.

Article 4

Le premier paragraphe de l'article 4 du Règlement n° 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux est modifié comme suit :

« *ARTICLE 4 Allocation de dépenses*

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, le conseil verse à chacun des membres du conseil une allocation de dépenses égale à la moitié de leurs rémunérations prévues aux articles 1, 2, 2.1, 2.2, 2.3 et 3. »

Article 5

Le premier paragraphe de l'article 8 du Règlement n° 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux est modifié comme suit :

« *ARTICLE 8 Indexation*

Les rémunérations prévues aux articles 1 à 7 sont indexées au 1^{er} janvier de chaque année. »

Article 6

Le 2^{ième} paragraphe de l'article 10 du Règlement n° 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux est modifié comme suit :

« *ARTICLE 10 Allocation de transition*

Le montant de cette allocation est établi selon la méthode fixée par l'article 31 de la Loi sur le traitement des élus municipaux en fonction de la rémunération de base (excluant les allocations et rémunérations additionnelles obtenues de la Municipalité et de la MRC de Coaticook à titre de membre du conseil de la MRC) »

Article 7

L'article 13 - *Prise d'effet* du Règlement n° 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux est abrogé.

Article 8 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Projet

Bernard Vanasse
Maire

Projet

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 10 septembre 2021

17.1 Sécurité routière sur la route 147

330-2021-09-14

Considérant la correspondance reçue du Syndicat local de l'UPA de Coaticook datée du 9 septembre 2021 accompagnée d'une résolution adoptée par leur conseil d'administration du 2 juin 2021 portant sur la sécurité routière de la route 147 ;

Considérant que le Conseil a pris acte de ladite résolution ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. de soutenir la résolution du conseil d'administration du Syndicat local de l'UPA de Coaticook du 2 juin 2021, laquelle est jointe en annexe à la présente ;
- b. de demander au Ministère des Transports d'identifier des pistes de solutions afin d'améliorer la sécurité routière sur la route 147.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021

Adoptée à l'unanimité

cc : Syndicat local de l'UPA de Coaticook
MRC de Coaticook

18. Parole aux conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20h53, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général